

Les frais? Mais quels frais?

Votre employeur tient à vous dire que votre régime au travail est une excellente façon d'épargner pour votre avenir. Mieux encore, avec la Sun Life, vous payez des frais concurrentiels grâce à notre pouvoir d'achat combiné à celui de votre employeur.

Tous les placements gérés pour vous par quelqu'un d'autre comportent des frais, où que vous placiez votre argent (dans un régime d'épargne-retraite au travail, une banque, une compagnie d'assurance ou une société de fonds communs de placement). La participation à votre régime au travail est avantageuse. Vous payez des frais qui peuvent être moins élevés et qui sont concurrentiels si on les compare à ceux qui s'appliquent normalement aux épargnants individuels.

Qu'entend-on par frais de gestion des fonds?

À la Sun Life, nous appelons « frais de gestion des fonds » (FGF) les frais que vous payez. D'autres institutions pourraient utiliser l'expression « ratio des frais de gestion » (RFG). Les FGF couvrent les coûts liés au fait d'investir dans un fonds en particulier. Ils sont indiqués sous forme de pourcentage annuel de l'argent que vous avez placé dans un fonds.

VOICI CE QUE COMPRENENT LES FGF QUE VOUS PAYEZ DANS VOTRE RÉGIME AU TRAVAIL :



Frais de gestion de placements (FGP)

Rémunération des gestionnaires de placements professionnels qui choisissent les placements pour constituer le portefeuille des fonds. En général, les gestionnaires :

- visitent les sociétés dans lesquelles ils songent à investir, analysent leurs états financiers et évaluent le degré de risque qu'elles comportent;
- suivent les placements du fonds et décident quand les vendre ou quand en acheter d'autres.



Frais d'exploitation

Principalement les frais juridiques, les frais d'audit et les frais liés aux opérations. Ils comprennent aussi les frais de gestion administrative du fonds et les frais liés au dépôt des documents exigés par les organismes de réglementation. Dans le cas de certains fonds, les frais d'exploitation incluent aussi les frais intégrés dans la valeur unitaire des fonds sous-jacents.



Frais de tenue de dossiers

Coûts de la Sun Life pour l'administration du régime (comme responsable de la tenue des registres) et la gestion de votre compte.

Ils incluent également les coûts des services, tels que les relevés trimestriels, les communications aux participants, les séances d'information, etc.



La vie est plus radieuse sous le soleil

« Moins, c'est mieux », lorsqu'il est question de frais

En payant moins de frais, vous investissez et faites fructifier une plus grande part de votre argent durement gagné. Voici un exemple de ce que vous pourriez avoir mis de côté en payant des frais de 1 % chaque année au lieu de 2 %.

Nos calculs se fondent sur les hypothèses suivantes :

- vous placez 4 000 \$ le 1^{er} janvier de chaque année;
- votre taux de rendement avant les frais est de 5,5 % chaque année.

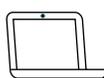
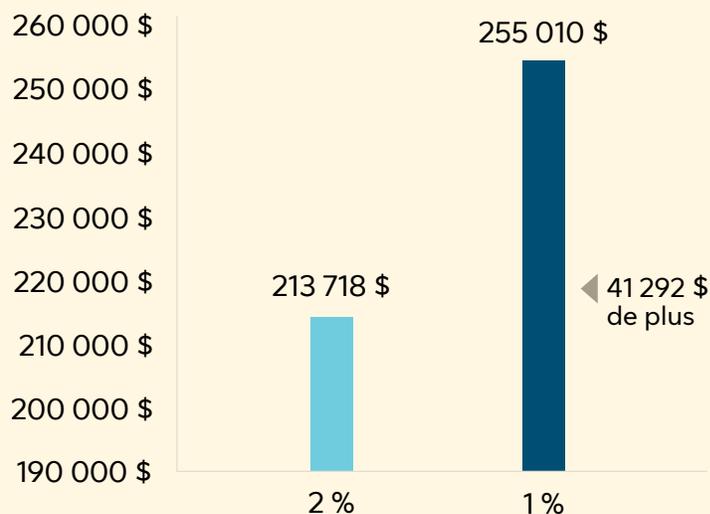
Épargne après 10 ans

TOTAL DES COTISATIONS : 40 000 \$



Épargne après 30 ans

TOTAL DES COTISATIONS : 120 000 \$



Voyez vos frais en ligne

Pour connaître vos frais, ouvrez une session sur [masunlife.ca](https://www.masunlife.ca). Sélectionnez ensuite **Gérer le régime**, puis **mon plan**. En haut de la page, cliquez sur **Survol du régime** et sélectionnez **Frais de tenue de compte**.

Nous sommes là pour vous aider

Soutien rapide sur appareil mobile

Téléchargez l'appli **ma Sun Life mobile** à partir de Google Play ou de l'App Store d'Apple.

Communiquez avec nous

Allez à [sunlife.ca/communiquer-avec-nous](https://www.sunlife.ca/communiquer-avec-nous).

Ouvrez une session sur [masunlife.ca](https://www.masunlife.ca) pour voir nos outils, nos articles et nos vidéos. Clavardez avec nous pour obtenir de l'aide.